

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 12 janvier 2009 à 19h30, au bureau municipal au 25, rue Des Loisirs.

Sont présents :

Michel Ducharme, conseiller,
Colette Gagnon, conseillère,
Denis Giguère, conseiller,
Dominique Poulin, conseiller,
Denis Gauthier, conseiller,

Monsieur Justin Chabot, pro-maire, préside la réunion
Monsieur Yves Bergeron adjoint à la directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance est ouverte à 19h30.

Mot du maire

Justin Chabot, en tant que pro-maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents

Malgré son absence ce soir, m. le maire Alain St-Pierre a préparé un petit mot pour souligner cette première rencontre municipale de l'année 2009. Le message se lit comme suit :

Aux élus municipaux j'aimerais profiter de cette première rencontre municipale de l'année 2009, qui est également la dernière de votre mandat municipal, pour souhaiter une année 2009 où vous puissiez, chacun à votre façon, exploiter votre expérience, votre sagesse et votre passion, en fait, continuer comme vous l'avez si bien fait au cours des trois dernières années, à mettre ces qualités et ces efforts au profit des citoyens de Saint-Albert.

A vous tous chers citoyens une année emplie de bonheur, d'amour avec plein de petits moments magiques afin que chaque journée soit la plus belle.

Merci

Alain St-Pierre (maire)

2009-001

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Denis Giguère, conseiller

Que l'ordre du jour soit adopté, et que l'item varia demeure ouvert.

Adopté

2009-002

Adoption des minutes de la réunion du 01 decembre 2008

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que les minutes de la réunion du conseil du 1 décembre 2008 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté

2009-003

Renouvellement Cotisation A.D.M.Q.

Proposé par Michel Ducharme de renouveler notre cotisation annuelle à l'association des directeurs municipaux du Québec

Adopté

2009-004

O.M.H. Dépôt des états financiers 2007 et Prévisions budgétaires 2009

Pour l'exercice financier de 2007, la cotisation de la municipalité à l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Albert s'est élevé à 7,567 \$

Le budget de 2009 fait état d'une contribution de la municipalité au montant de 5,880 \$. La différence étant les travaux majeurs effectués en 2007 qui ne se représenteront pas en 2009

Proposé par Denis Gauthier d'accepter et les états financier de 2007 et les prévisions budgétaires 2009

Adopté à l'unanimité

2009-005 Ajouter une signature à la Caisse en remplacement du Maire

Attendu que la maire de la municipalité est la seule personne actuellement autorisée à signer les chèques au nom du conseil municipal

Attendu que différentes situations pourraient faire en sorte que le maire soit dans l'impossibilité de signer les chèques

Attendu que le conseil a comme politique d'alterner les personnes appelées à agir comme pro-maire

Proposé par Denis Giguère que Justin Chabot soit autorisé à signer les chèques de dépenses lorsque le maire n'est pas disponible pour le faire.

2009-006 Mandat à Daniel Collin, arpenteur pour la préparation de la servitude au 66, rue Jean pour le tuyau d'égout pluvial

Suite à une entente intervenue entre Monsieur Francis Hamel du 66, rue Jean et la municipalité de Saint-Albert concernant une servitude de passage d'un tuyau d'égout pluvial sur sa propriété.

Suite au mandat donné à Marie-Claude Côté pour la préparation du contrat concernant cette servitude

Il est proposé par Denis Gauthier que Daniel Collin, arpenteur soit mandaté par la municipalité de Saint-Albert pour préparer la servitude au 66 rue Jean pour le tuyau d'égout pluvial.

2009-007 Contribution demandée pour les loisirs de personnes handicapées

L'association régionale de loisir pour personnes handicapées du centre du Québec demande une contribution pour soutenir les loisirs de leur clientèle

Il est proposé par Michel Ducharme de contribuer pour une somme de 120 \$

Le montant étant égal à la contribution accordée à chaque citoyen désirant effectuer une activité sportive à l'extérieur de Saint-Albert 30 \$

Multiplié par le nombre de personnes concernées (4)

Adopté à l'unanimité

2009-008 Résolution comité consultatif communautaire de St-Albert

Attendu que le conseil municipal a entrepris en 2006 une consultation publique visant à identifier les priorités de développement en matière de loisir à St-Albert.

Attendu que le conseil est disposé à assumer les rôles de leader-facilitateur en matière de loisir, culture et qualité de vie à St-Albert

Attendu que le conseil :

1. Connaît les intérêts et les besoins de la population en matière de loisir public et de qualité de vie ;

2. Suscite la concertation et la collaboration entre les divers organismes et acteurs du milieu / Favorise la mise en place de mécanismes permanents de consultation, de concertation et d'harmonisation ;
3. Encourage et stimule l'émergence d'une offre d'activités ou de services diversifiés auprès de la population dans les domaines de la vie sociocommunautaire, culturelle, sportive, de plein air, de loisir, récréo-touristique, socio-éducative venant répondre aux besoins et aux intérêts de la population ;
4. Veille à rendre les espaces, les infrastructures, les équipements publics locaux et inter-municipaux ainsi que l'offre d'activités accessibles à la population ;
5. Encourage et supporte la prise en charge des citoyens et des groupes qui participent au développement de la qualité de vie locale (vie socio-communautaire, socio-éducative, culturelle, sportive, de plein air, de loisir, récréo-touristique etc.) ;
6. Favorise et facilite la circulation de l'information dans la municipalité
7. Valorise, reconnaît et promeut l'importance du bénévolat au sein de la collectivité ;
8. Évalue et réajuste le budget annuel (\$) du poste loisir et culture en fonction des besoins exprimés et des priorités ciblées en loisir et qualité de vie / S'assure d'un partage juste et équitable des ressources du milieu ;
9. Soutien le développement, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'infrastructures sportives, culturelles, sociocommunautaires, récréo-touristiques, socio-éducatives et de plein air sur son territoire / Assure la sécurité des lieux publics auprès des citoyens-usagers ;

Il est proposé par Colette Gagnon

Qu'un consultatif communautaire soit créé à St-Albert

Que ledit comité sera sous la responsabilité du conseil municipal

Les personnes suivantes sont nommées par le conseil pour y siéger :

Dominique Poulin représentant municipal

Yves Bergeron (rue Lacharité)

Jean Boissonneault

Fernande Lampron

Claudine Baril

Claudia Grenier

Une autre personne sera à nommer ultérieurement pour représenter le secteur jeunesse.

Le comité aura à élaborer au cours de ses prochaines rencontres un plan d'action qui sera présenté au conseil pour approbation.

2009-009 Dérogation 2043, Route 122

Attendu que le propriétaire du 2043, route 122 désire bâtir un garage pour son usage personnel

Attendu qu'à une distance de 6.0 mètres de l'endroit de construction prévu, il y a l'écart vers la rivière

Il est proposé par Dominique Poulin

Qu'une dérogation soit accordée pour permettre au propriétaire de construire son garage à 2.71 Mètre de la limite Nord de son terrain.

Adopté

2009-010 Ferme Joystein résolution dossier C.P.T.A.Q.

**Ferme JOYSTEIN et demande d'autorisation à CPTAQ aux fins
d'aliénation et de lotissement d'une partie des lots 1 050 et 1 102 du
cadastre du canton de Warwick à des fins agricoles**

ATTENDU la demande initiale d'autorisation présentée par Ferme JOYSTEIN aux fins d'aliéner et de lotir en faveur de M. Éric LAVOIE le lot 1 050 du cadastre du canton de Warwick afin de permettre à celui-ci d'y exploiter son entreprise agricole de ferme bovine et notamment d'y construire une étable;

ATTENDU QUE l'avis favorable donné par le Conseil à sa séance du 6 octobre 2008 selon résolution numéro 2008-158

ATTENDU le compte rendu de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec en date du 30 décembre 2008, dans lequel la Commission fait connaître son orientation préliminaire et suggère notamment que Ferme JOYSTEIN Inc., demandeur, modifie sa demande initiale en conservant une superficie de plus de deux hectares sur le lot 1 050 du susdit cadastre afin de maintenir la contiguïté entre le lot 1 048 et les lots 1 098, 1 099, 1 100, 1 101 et 1 103 du même cadastre et en acceptant de transférer la propriété du lot 1 102 à Éric LAVOIE, mis-en-cause;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation respecte l'homogénéité du milieu et favorise l'occupation dynamique du territoire des municipalités de Saint-Albert et de Sainte-Clotilde-de-Horton ;

ATTENDU le but recherché par le mis-en-cause ;

Sur proposition de Michel Ducharme, appuyée par Denis Gauthier, il est unanimement résolu d'appuyer cette modification à la demande d'autorisation présentée par Ferme JOYSTEIN Inc., demandeur, et par Éric LAVOIE, mis-en-cause, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour aliénation d'une partie des lots 1 050 et 1 102 du cadastre du canton de Warwick à des fins agricoles, de manière à ce que ces lots soient utilisés à des fins agricoles pour l'exploitation de la ferme bovine du mis-en-cause Éric LAVOIE.

2009-011 Local sportif, revêtement intérieur

Attendu que dans le local sportif de la salle du pavillon, les murs sont endommagés par différents objets principalement, les bâtons de hockey

Attendu que l'option de réparer n'est pas une solution puisque la même situation risque de se reproduire régulièrement

Il est proposé par Denis Gauthier

Que l'inspecteur municipal Richard Côté soit mandaté pour effectuer les recherches sur les alternatives possibles et le coût de chacune et qu'il fasse rapport au conseil à la prochaine réunion

2009-012 Compte du mois

Sur proposition de Dominique Poulin

Il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer suivants, tels que présentés au journal des déboursés, dont copie a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Registre chèques # 888 à 945

Adopté

Je certifie, sous mon serment d'office, que la municipalité de Saint-Albert a les fonds nécessaires pour effectuer le paiement des comptes ci haut mentionnés.

2009-014 Il est proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère que la séance soit levée à 21h00.

Justin Chabot pro- maire

Yves Bergeron, adjoint à dir.gén./sec.trés.